



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le 01072014 et clos le 30062015

Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

X

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

SAS PRISER FORAGES ET FONDATIONS DE L'O

Adresse du siège social:

ZA PEN AR FOREST

SIRET 3 2 7 7 7 3 2 4 8 0 0 0 2 3

29860 KERSAINT PLABENNEC

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Autres travaux spécialisés de construction Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% 466 329 Bénéfice imposable à 15% 38 120 Déficit

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes

Zones franches urbaines

Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles, art 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Autres dispositifs

Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers cotées

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

OUEST CONSEILS BREST
6 RUE JACQUES DAGUERRE
CS 50127
29803 BREST CEDEX 9

Tél: 02 98 44 25 32

Nom et adresse du conseil:

Madame BRULE Evelyne
3 rue Leonard de Vinci

29600 MORLAIX

Tél:

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:

N° d'agrément du CGA

Tél:

Identité du déclarant:

Date: 14/10/2015

Lieu

KERSAINT PLABENNEC

Qualité et nom du signataire:

Président

PRISER SERGE

Signature

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2015 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS PRISER FORAGES ET FONDATIONS DE L'OU du 01/07/2014

Adresse ZA PEN AR FOREST 29860 KERSAINT PLABENNEC au 30/06/2015

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLETE
1	PRISER Jacques Responsable bureau d'études	5 Hameau de Milin Nevez 29800 PLOUEDERN
2	LE HIR Bruno Mécanicien	Kernevez 29800SAINT-DIVY
3	DISERBO Pascal Conducteur d'engins	KERGUILIDIC 29860 PLABENNEC
4	GUIAVARCH Gérard Chef d'équipe	Keradraon St Roch 29860 PLABENNEC
5	DISERBO Christian Technicien de chantier	13 rue Georges Pompidou 29870 LANNILIS
6	PELLE Sylvain CONDUCTEUR DE TRAVAUX	3. rue Hervé Kérouanton 29290 MILIZAC
7	KERNEIS Jeremy INGENIEUR GENIE CIVIL	46. RUE INKERMAN 29200 BREST
8	PRISER Serge RESP/TECH TRAVAUX	PELLAN 29860 PLABENNEC
9	FOSSARD Pablo TECHNICIEN BUREAU ETUDES	235 RUE DUMOND D'ORVILLE 29820 GUILERS
10	LE BRIS Olivier FOREUR	4. RUE XAVIER GRALL 29860 BOURG BLANC

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	49 773			49 773				49 773
2	37 550			37 550				37 550
3	56 624			56 624				56 624
4	42 968			42 968				42 968
5	36 448			36 448				36 448
6	36 117			36 117				36 117
7	33 408			33 408				33 408
8	52 343			52 343				52 343
9	31 065			31 065				31 065
10	33 043			33 043				33 043
**	409 339			409 339				409 339

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		3 130
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		298
Total		3 428

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 11):			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2015 (total col.9 + total col.10) 11	412 767	- de l'exercice 2015 11	483 588
- de l'exercice précédent 11	389 556	- de l'exercice précédent 11	163 827

Nom et qualité du signataire PRISER SERGE A KERSAINT PLABENNEC le 14/10/2015
Président Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

QUADRATUS informatique

BILAN - ACTIF

1

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS PRISER FORAGES ET FONDATIONS DE L'OU** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
 Adresse de l'entreprise **ZA PEN AR FOREST** **29860 KERSAINT PLABENNEC** Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **3 2 7 7 7 3 2 4 8 0 0 0 2 3** Néant *

				Exercice N clos le, 3 0 0 6 2 0 1 5		N-1 3 0 0 6 2 0 1 4	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AA						
	AB	Frais d'établissement *		AC			
	CX	Frais de développement *		CQ			
	AF	34 992	34 992	AG			
	AH	249 000		249 000	AI		249 000
	AJ	Autres immobilisations incorporelles		AK			
	AL	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AM			
	AN	74 632	69 601	5 031	AO		10 002
	AP	160 753	85 420	75 333	AQ		85 844
	AR	4 036 592	3 816 473	220 119	AS		358 161
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AT	1 514 858	1 401 732	113 126	AU		129 627
	AV	Immobilisations en cours		AW			
	AX	Avances et acomptes		AY			
	CS	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CT			
	CU	Autres participations		CV			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	BB	Créances rattachées à des participations		BC			
	BD	762		762	BE		762
	BF	Prêts		BG			
	BH	18 532		18 532	BI		18 532
	BJ	6 090 122	5 408 218	681 903	BK		851 928
TOTAL (II)							
STOCKS *	BL	138 785		138 785	BM		135 590
	BN	En cours de production de biens		BO			
	BP	En cours de production de services		BQ			
	BR	Produits intermédiaires et finis		BS			
	BT	Marchandises		BU			
	BV	Avances et acomptes versés sur commandes		BW			
	BX	898 189	9 026	889 163	BY		808 376
CREANCES	BZ	103 580		103 580	CA		221 792
	CB	Capital souscrit et appelé, non versé		CC			
	CD	920 893		920 893	CE		1 114 678
DIVERS	CF	2 756 849		2 756 849	CG		1 860 798
	CH	39 405		39 405	CI		12 171
TOTAL (III)		4 857 702	9 026	4 848 676	CK		4 153 405
Comptes de régularisation	CW	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	CM	Primes de remboursement des obligations (V)					
	CN	Ecart de conversion actif* (VI)					
	CO	10 947 824	5 417 244	5 530 579	IA		5 005 333
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		18 532	(3) Part à plus d'un an :		CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :				Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS PRISER FORAGES ET FONDATIONS DE L'OU

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.3.0....0.0.0.....)	DA	130 000	130 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px; border: 1px solid black;" type="text" value="EK"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	13 000	13 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px; border: 1px solid black;" type="text" value="B1"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input style="width: 50px; border: 1px solid black;" type="text" value="EJ"/>)	DG	3 371 802	3 224 192	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	374 909	147 610	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	42 870	51 856	
	TOTAL (I)	DL	3 932 581	3 566 658	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	111 100	61 100	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	111 100	61 100	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	138 439	235 734	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px; border: 1px solid black;" type="text" value="EI"/>)	DV	518 686	541 686	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	412 245	326 488	
	Dettes fiscales et sociales	DY	394 226	269 878	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	23 303	3 790	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	1 486 899	1 377 576		
Ecart de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 530 579	5 005 333		
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 409 382	1 249 417		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : SAS PRISER FORAGES ET FONDATIONS DE L'OU

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	6 188	105 040	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	22 166	11 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	13 606	18 060	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	41 960	134 100	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	24 582	4 478	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 305	177	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	4 620		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	30 506	4 656	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	11 453	129 444	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	160 441	51 228	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 753 046	4 260 427	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 378 137	4 112 817	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	374 909	147 610	
RENOVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
			IG	6 188	104 440
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	72 142	
			HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	23 761	4 146	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	A1	16 151	10 814	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
AMENDES			221		
AJUSTEMENT TIERS ET PROVISIONS			24 361	6 188	
VNC DES ACTIFS CEDES ET PRODUITS DE CESSION			1 305	22 166	
AMORTISSEMENT DEROGATOIRE			4 620	13 606	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
AJUSTEMENT TIERS ET PROVISIONS			23 761	6 188	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENOVOIS

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : SAS PRISER FORAGES ET FONDATIONS DE L'OU

Néant *

CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations			
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ		D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	283 992	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains	KG	74 632	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN	KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	KP	160 753	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS	4 091 281	KT	KU
			KV	59 217	KW	KX
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *	KY	1 397 518	KZ	LA
		Matériel de transport *	LB	54 451	LC	LD
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LE		LF	LG
	Emballages récupérables et divers *	LH		LI	LJ	
	Immobilisations corporelles en cours	LK		LL	LM	
Avances et acomptes	LN	5 837 852	LO	LP		
TOTAL III					65 647	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T	
	Autres participations	8U		8V	8W	
	Autres titres immobilisés	1P	762	1R	1S	
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	18 532	1U	1V	
	TOTAL IV	LQ	19 294	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	6 141 139	ØH	ØJ	65 647	

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO	LV	LW	1X	
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF
		Inst. gales, agenct. et am. des constructions	IS	MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML
			IU	MM	MN	MO
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenct. aménagements divers	IV	MP	MQ	MR
		Matériel de transport	IW	MS	MT	MU
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IX	MV	MW	MX
	Emballages récupérables et divers *	MY	MZ	NA	NB	
	Immobilisations corporelles en cours	NC	ND	NE	NF	
Avances et acomptes	NY	NG	NH	NI		
TOTAL III					5 786 835	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW	
	Autres participations	IO	ØX	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés	II	2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E	2F	2G	
	TOTAL IV	I3	NJ	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4	ØK	ØL	ØM	6 090 122	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

OUEST CONSEILS BREST

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS PRISER FORAGES ET FONDATIONS DE L'OU

Néant *
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	34 992	PF		PG		PH	34 992
Terrains		PI	64 631	PJ	4 971	PK		PL	69 601
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	74 910	PW	10 510	PX		PY	85 420
	Autres	PZ	3 733 120	QA	175 758	QB	92 405	QC	3 816 473
immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	45 652	QE	4 022	QF		QG	49 674
	Matériel de transport	QH	1 291 327	QI	35 932	QJ	22 955	QK	1 304 304
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	44 580	QM	3 174	QN		QO	47 754
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III	QU	5 254 219	QV	234 367	QW	115 360	QX	5 373 226	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	ØN	5 289 211	ØP	234 367	ØQ	115 360	ØR	5 408 218	

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
TOTAL I														
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL II														
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
Inst. techniques mat. et outillage	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4	4 461	T5		T6		T7	13 606	T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1	159	U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL III	X2	159	X3	4 461	X4		X5		X6	13 606	X7		X8	(8 986)
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO	
TOTAL IV														
Total général (I+II+III+IV)	NP	159	NQ	4 461	NR		NS		NT	13 606	NU		NV	(8 986)
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	4 620		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	13 606		Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	(8 986)		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS PRISER FORAGES ET FONDATIONS DE L'OU Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	51 856	TM	4 620	TN	13 606	TO	42 870
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	51 856	TS	4 620	TT	13 606	TU	42 870
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	61 100	4B	50 000	4C	4D	111 100	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y					
TOTAL II	5Z	61 100	TV	50 000	TW	TX	111 100		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
	- autres immobilisations financières(1)*	06	07	08	09				
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	6U	9 026	6V	6W	9 026		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A				
TOTAL III	7B	TY	9 026	TZ	UA	9 026			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	59 026	UF				
		- financières	UG	UH					
		- exceptionnelles	UJ	4 620	UK	13 606			
		TOTAL GÉNÉRAL	7C	112 956	UB	63 646	UC	13 606	UD

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : SAS PRISER FORAGES ET FONDATIONS DE L'OU

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	18 532	UV	18 532	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	10 795		10 795					
	Autres créances clients		UX	887 394		887 394					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	12		12					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	61 250		61 250				
	publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	17 565		17 565				
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	24 753		24 753					
	Charges constatées d'avance		VS	39 405		39 405					
	TOTAUX		VT	1 059 706	VU	1 059 706	VV				
	RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus de 1 an à l'origine		VH	138 439		60 922		48 902			28 615
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	412 245		412 245						
Personnel et comptes rattachés		8C	120 533		120 533						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	122 611		122 611						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	73 731		73 731					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	52 148		52 148					
publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	25 204		25 204					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	518 686		518 686						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	23 303		23 303						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 486 899	VZ	1 409 382		48 902			28 615	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	97 037	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS PRISER FORAGES ET FONDATIONS DE L'OU

Néant *

Exercice N, clos le :

3 0 0 6 2 0 1 5

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WA	374 909			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	611	XE	5 529				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	4 918						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	2 746			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	2 967			
	Amendes et pénalités	WJ	221			Charges financières (art. 212 bis)*		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	160 441		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)									I8		
			- imposées au taux de 0 %									ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme									WN	
				- Plus-values soumises au régime des fusions									WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XR	55 219			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ	(36 867)		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
TOTAL I										WR	562 198			

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	2 703		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									WV	
			- imposées aux taux de 0 %									WH	
			- imposées aux taux de 19 %									WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs									XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A)	XA			
Mesures d'incitation A battement sur le bénéfice et exonérations *	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement *										XD		
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A) (Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	L5		XF	
	Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6			Sociétés d'investissements immobiliers cotés (art. 208C)	K3			Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	PA			
Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	OV			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F				XC				
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)					PC				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XS	55 046		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé								Créance dégagee par le report en arrière du déficit	ZI			XG	
TOTAL II										XH	57 749		

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	504 449	
		déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	504 449	XO

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS PRISER FORAGES ET FONDATIONS DE L'OU

Néant ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	(0)
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	(0)
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	(0)

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	
---	----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
C3S	9K	2 746	9L	2 703
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	2 746	YO	2 703
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)**XU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS PRISER FORAGES ET FONDATIONS DE L'OU

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
I - Immobilisations *						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7	CF ETAT ANNEXE	116 664		115 360		1 305
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)				
				⑦	⑧	⑨		⑩			⑪
								19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7	22 166	20 861	20 861								
8											
9											
10											
11											
12											
II - Autres éléments											
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+								
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+								
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+								
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+								
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans										
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice										
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme										
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*										
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)			20 861								
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)				(A)	(B)	(C)					
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪					(ventilation par taux)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : SAS PRISER FORAGES ET FONDATIONS DE L'OU

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS PRISER FORAGES ET FONDATIONS DE L'OU

Néant ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS PRISER FORAGES ET FONDATIONS DE L'OU

 Néant *

 Exercice ouvert le : 01072014 et clos le : 30062015 Durée en nombre de mois 1 2
I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	4 533
Production vendue - Services	OC	4 643 649
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	642
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	4 648 825

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	
Variation de stock (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	1 357 500
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	(3 195)
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	976 743
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	267
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	7 178
Abandons de créances à caractère commercial	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	2 338 494

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	2 310 331
-----------------------------	-------------------	----	-----------

IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	2 310 331
--	----	-----------

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	x	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		4 648 183

Période de référence	GY	01/07/2014	GZ	30/06/2015
----------------------	----	------------	----	------------

Date de cessation	HR	
-------------------	----	--

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

